

Récépissé de DT Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4^{ème} partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

Récépissé de DT
Récépissé de DICT
Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination :

Complément / Service :

Numéro / Voie :

Lieu-dit / BP :

Code Postal / Commune :

Pays :

Coordonnées de l'exploitant

Raison sociale :

Personne à contacter :

Numéro / Voie :

Lieu-dit / BP :

Code Postal / Commune :

Tél. :

Fax :

N° consultation du téléservice :

Référence de l'exploitant :

N° d'affaire du déclarant :

Personne à contacter (déclarant) :

Date de réception de la déclaration :

Commune principale des travaux :

Adresse des travaux prévus :

Éléments généraux de réponse

Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :

Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m

Il y a au moins un réseau / ouvrage concerné de catégorie (voir liste des catégories au verso) : _____. Autres informations :

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois :

Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant :

Tél. :

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

Plans joints :	Références :	Echelle ⁽¹⁾ :	Date d'édition ⁽¹⁾ :	Sensible :	Prof. régl. mini ⁽¹⁾ :	Matériau réseau ⁽¹⁾ :
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.			___ / ___ / ___		_____ cm	
			___ / ___ / ___		_____ cm	

Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : Date retenue d'un commun accord : ___ / ___ / ___ à ___ h ___

ou Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : ___ / ___ / ___)

Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.

(cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) ⁽²⁾

Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement ⁽²⁾

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) : pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques :

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : possible impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre :

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : _____

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : _____

Responsable du dossier

Nom : _____

Désignation du service : _____

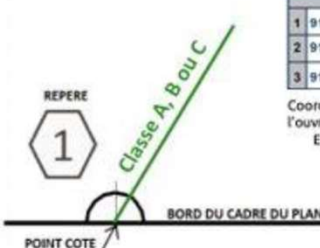
Tél. : _____

Signature de l'exploitant ou de son représentant

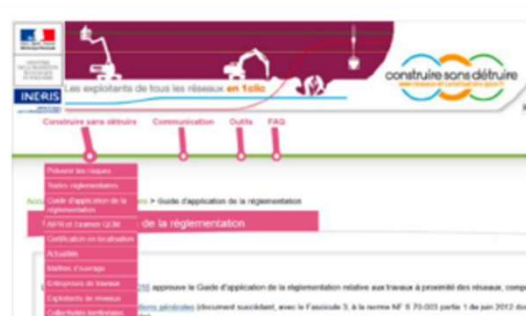
Nom du signataire : _____

Signature : _____

Date : ___ / ___ / ___ Nombre de pièces jointes, y compris les plans : _____

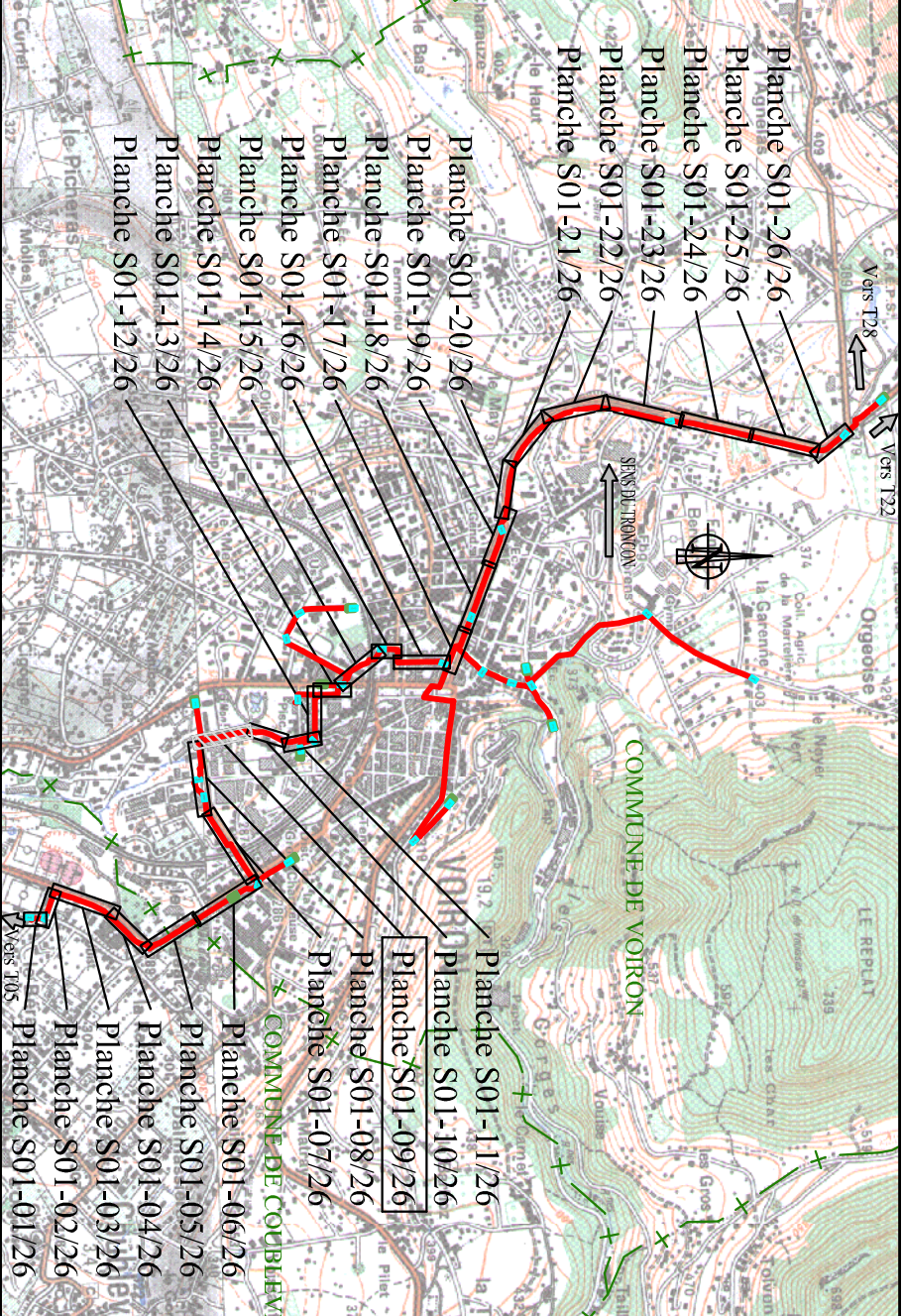
LEGENDE DES PLANS DE DETAIL									
A Réseau de télécommunication en classe A En planimétrie seulement sauf indication contraire sur le plan B Réseau de télécommunication en classe B C Réseau de télécommunication en classe C IGN Fond cartographique issus de l'IGN	Coordonnées géoréférencées d'au moins trois points de l'ouvrage faisant foi  <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Points de repère</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td><td>912108.97 6451058.35</td></tr> <tr> <td>2</td><td>912082.64 6450943.65</td></tr> <tr> <td>3</td><td>912051.0 6451022.48</td></tr> </tbody> </table> Coordonnées de points remarquables de l'ouvrage dans le système de projection : EPSG :2154 – RGF93, Lambert 93	Points de repère		1	912108.97 6451058.35	2	912082.64 6450943.65	3	912051.0 6451022.48
Points de repère									
1	912108.97 6451058.35								
2	912082.64 6450943.65								
3	912051.0 6451022.48								
La présence d'un grillage avertisseur enterré au-dessus de nos ouvrages n'est pas systématique.									

Contact
Pour toute demande de dévoiement : il est impératif de nous contacter <u>le plus tôt possible</u>, de préférence dès la réception de la réponse à la DT. Par mail : sfr-sa@demat.sogelink.fr ou par téléphone au 09 80 80 43 03. Demande d'information : déconnexion, marquage localisation ou toute autre demande, contacter Sogelink en indiquant l'adresse du chantier, le numéro de DT-DICT ou de dossier et vos coordonnées. Par mail : sfr-sa@demat.sogelink.fr ou par téléphone au 09 80 80 43 03 En cas d'endommagement : Contacter Sogelink en indiquant l'adresse du sinistre, le numéro de DT-DICT ou de dossier et vos coordonnées. Par mail : sfr-sa@demat.sogelink.fr ou par téléphone au 02 98 46 46 27

RECOMMANDATIONS TECHNIQUES
L'ensemble des recommandations techniques liées aux « ouvrages de télécommunications » se trouve au paragraphe 3.7.6 du fascicule 2 du guide d'applications de la réglementation anti-endommagement disponible sur : http://www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr 1) Cliquez sur « Construire sans détruire » 2) Cliquez sur « Guide d'application de la réglementation » Notez que vous y trouverez les consignes de sécurité liées aux techniques et engins que vous utilisez, aussi bien à proximité des canalisations enterrées, que des lignes de télécommunication électroniques aériennes.  Ce guide est un catalogue de recommandations et de prescriptions techniques usuelles, générales et génériques. Contrairement aux recommandations, les prescriptions présentent un caractère obligatoire. Elles sont encadrées et écrites en rouge et en gras. RAPPEL : Le marquage-piquetage est obligatoire (Arrêté du 3 mars 2014 modifiant l'arrêté du 8 septembre 2009) Article 27.3.1 : Lorsque les travaux doivent être exécutés au droit ou au voisinage d'ouvrages souterrains, enterrés, subaquatiques ou aériens, tels que canalisations et câbles ou autres réseaux, dépendant du maître de l'ouvrage ou de tierces personnes, le représentant du pouvoir adjudicateur prend à sa charge les sondages préalables en trois dimensions des ouvrages souterrains (voir aussi le chapitre 5.9 du fascicule 1 du Guide d'application de la réglementation).



Réseau Haut Débit du Pays VOIRONNAIS
Tronçon 06: VOIRON
Phase : 1



Secteur 01: LE BERARD / NRA VOIRON / Rd Pt Les BLANCHISSERIES
PLAN DE ROUTE

6	Reprises suite CR du 25/10/2012	JBA	SOGETREL
5	Reprise du géoréférencement	JBA	SOGETREL
4	Modification du plan	JBA	SOGETREL
3	Modification:	JBA	SOGETREL
2	Date:	Echelle: 1/200	Statut: REC
1	Réf. Ingénierie : 2VR3T06S01RT09.4WG		
	Réf. "Pays Voironnais" : 2VR-3-T06-S01-RT-09		

LEGENDE

RESEAU PAYS VOIRONNAIS NETWORK

- Chambre (cf. K2C)
- Chambre (cf. L3T)
- Point d'arrêt (de site technique, abri ou de site de régulation)
- Point d'accès au système de détection
- Réseau de forage à 3 entrées
- Contour obligatoire
- Contour indicatif
- Boîte de repérage du réseau
- Manchon(s) fourrant(s) au raccord du film détecteur
- Début de forage - Fin de forage

ENVIRONNEMENT

- Limites d'états
- Limites départementales
- Limites communales
- Limites de sections administratives (VNF, DDE...)
- Hydrographie - plans d'eau (lacs)
- Réseau de palplanches
- Muret ou Pare
- Vases fins
- Ases vives
- Ouvrages divers (pont, église...)
- Voie et Tronçons
- Végétation
- Courants éoliens
- Clôtures
- Périmètre des parcelles cadastrales avec référence (référence section - référence parcelle)
- Limite de section cadastrale
- Autres éléments issus du cadastre

RESEAU ALTIRES

- Eau potable
- Eau chaude
- Eau haute pression
- Eau basse - pluviale - unitaire
- Eau de drainage
- Pipeline
- Pipeline haute pression
- Energie basse et moyenne tension
- Energie haute tension
- Téléphone
- Télévision
- Fibre optique
- Garage basse et moyenne pression
- Garage haute pression
- Cables directs

MARKAGE DES FOURREAUX

Les fourreaux sont marqués par des bandes de couleur :

- GR : bandes grises
- VR : bandes rouges
- OR : bandes oranges
- NO : fourreau noir
- VE : bandes vertes
- FL : fil de détection

A.B. : Alvéoles Opérateur

COUPES

COUPE ZD 02

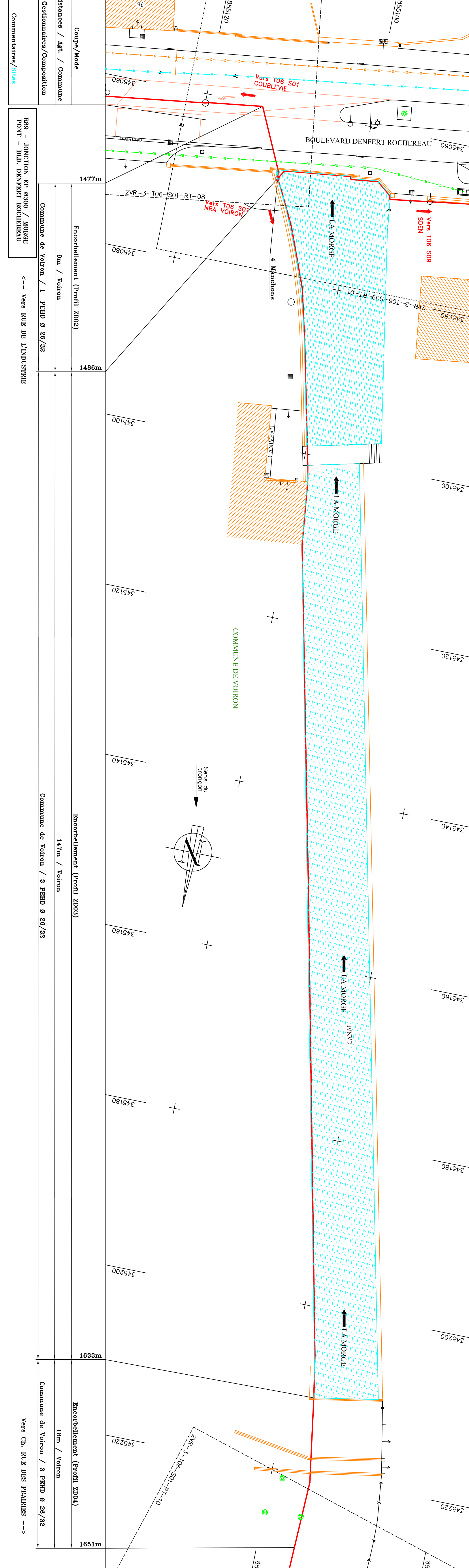
Pose en encoirissement

COUPE ZD 03

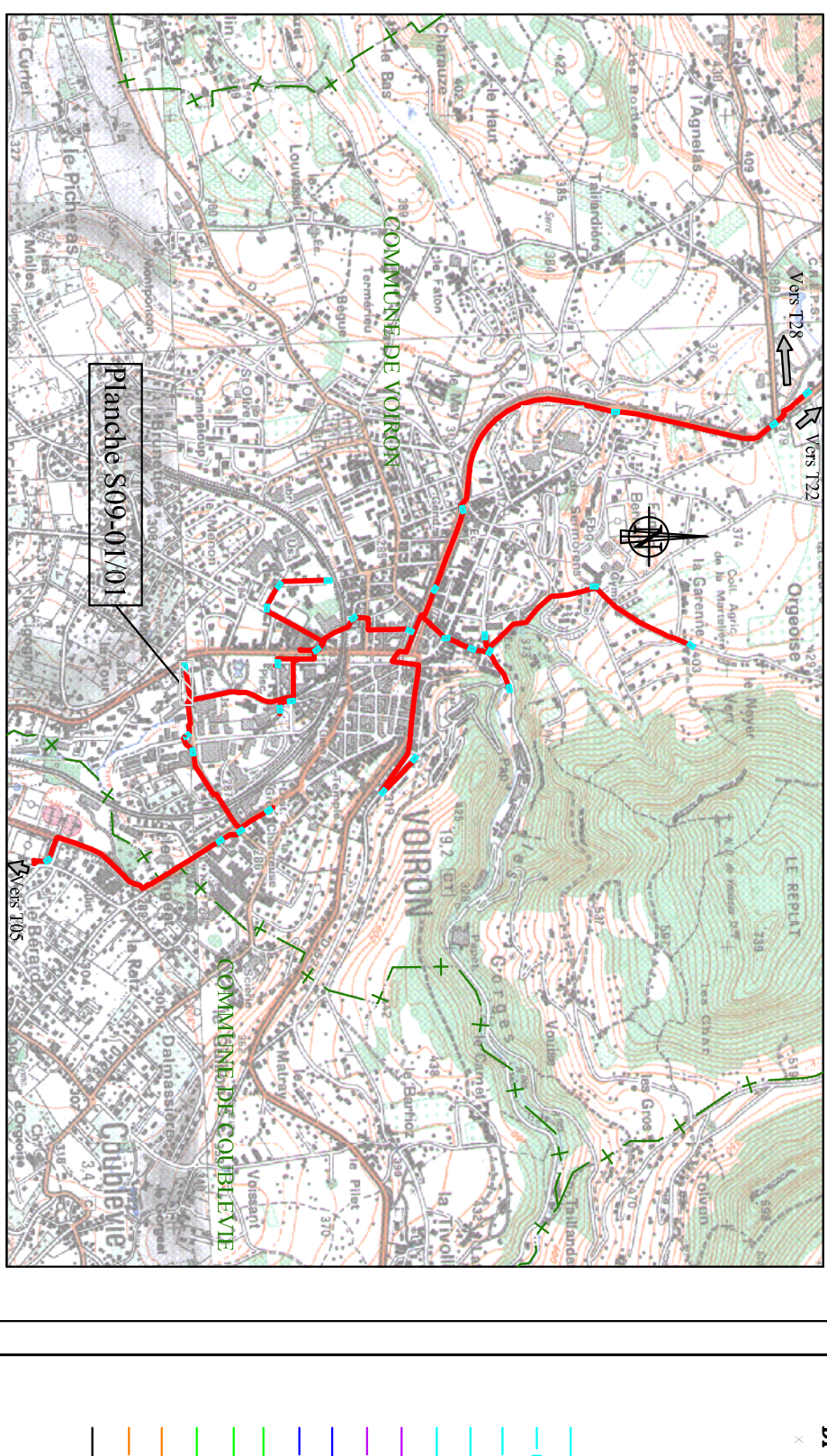
Pose en encoirissement

COUPE ZD 04

Pose en encoirissement



Réseau Haut Débit du Pays VOIRONNAIS
Tronçon 06 : VOIRON
Phase : 1



Secteur 09: MORGE / SDEN VOIRON
PLAN DE ROUTE

6	Régressifs suite CR du 26/10/2012	03/12/2012	JSA	SOGETREL	
5	Régressifs du géoréférencement	17/07/2012	JSA	SOGETREL	
4	Modification du plan	07/07/2011	JSA	SOGETREL	
3	Modification du plan	06/05/2011	JSA	SOGETREL	
Indice :	Modification :	Date :	Etabl. port :	Véhic. par :	
Réf. : Ingenierie :	2YR3T06SO9BT01.dwg				
Proj. : "Proj. Votcompro"					
	2YR-3-T06-S09-BT-01	1/200	ECHELLE	STATUT	PLAN
			REC		01./01

11

PAYS VOIRONNAIS NETWORK

- [illegible]

ANEMENT

- | | |
|---|--|
| Limites, v. états | |
| Limites départementales | |
| Limites communales | |
| Limites de sections administratives (VNF, DDE...) | |
| Hydrographique, plans d'eau (bords) | |
| Rideau de pluvialmètres | |
| Muret ou Petit | |
| Voies forcées | |
| Axes forcés | |
| Overages directs (pont, sautoir...) | |

IMAGÉ DES FOURREAUX

- | | |
|-------------------------------|--|
| Énergie haute version | Les fourreaux sont marqués par des bandes de couleur |
| Téléphone | VI : bandes |
| Télédistribution | GR : bandes grises |
| Fibre Optique | MR : bandes miron |
| Gaz basse et moyenne pression | OR : bandes oranges |
| Gaz haute pression | RO : bandes rouges |
| Gaz divers | VE : bandes vertes |
| | FL : file de couleur |

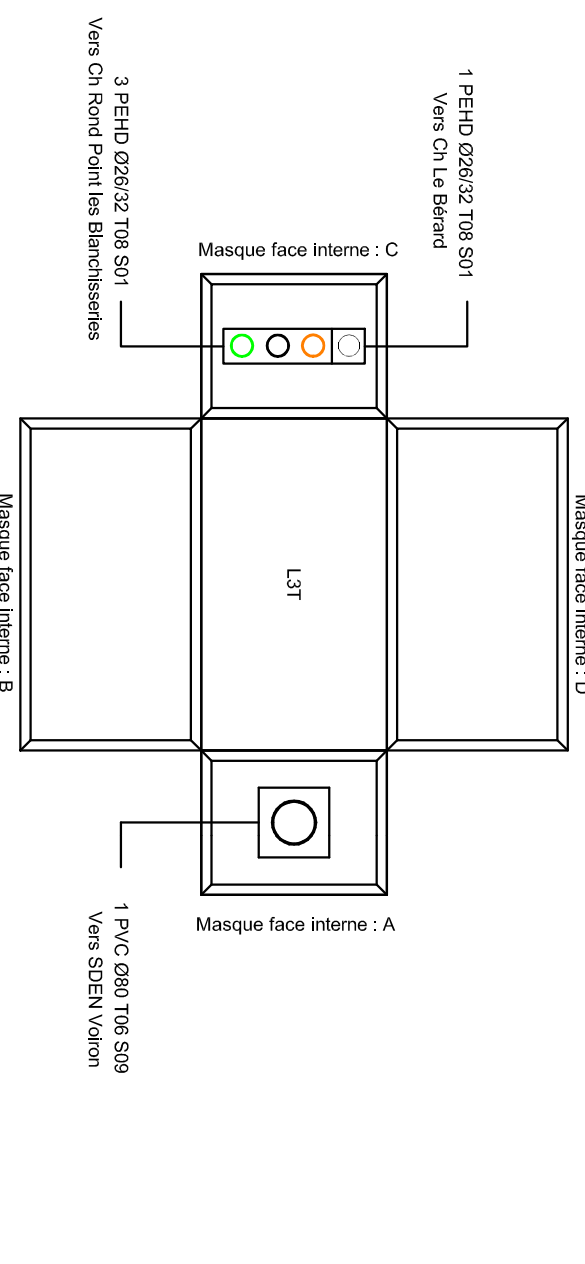
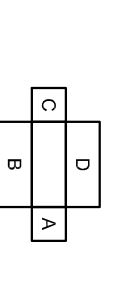
ÉLEMENTS DES CHAMBRES

- opérateur

AGENCE MENI CHAIBRE

IDENTIFICATION DES FOURREAUX DANS LES MASQUES DE LA CHAMBRE :

Vue édatée de la chambre (face intérieure)



AGENCEMENT FOURREAUX

Nota: Espacement de 8 à 10cm entre fourreaux et 10cm du bord et du fond du masque
Entrer les fourreaux dans la chambre entre 25 et 30cm

Z2-03 Agencement des fourreaux n°3

VOIRON
Boulevard de CHARAVINES
NRA VOIRON

fourreaux Ø80

22-04 Agencement des fourreaux n°4

Boulevard de CHARAVINES
se en tranchée

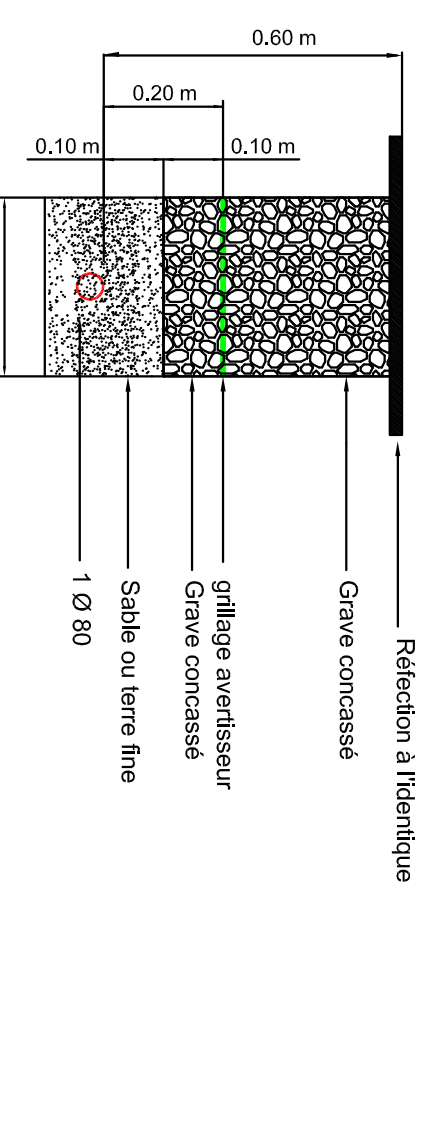
NRA VOIRON

- ()
- ()
- ()

RES

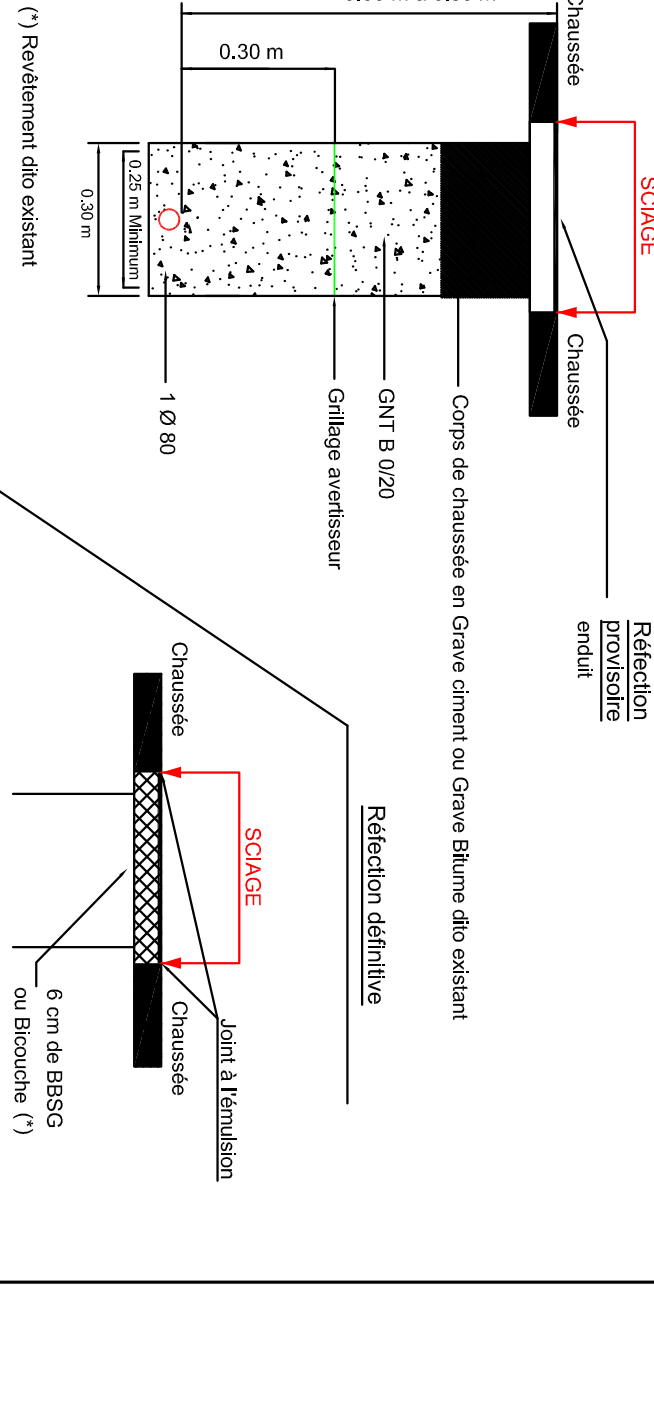
TYPE N°21

chee traditionnelle ou mécanisée Trottoir
révêtu ou non revêtu



TYPE N°22

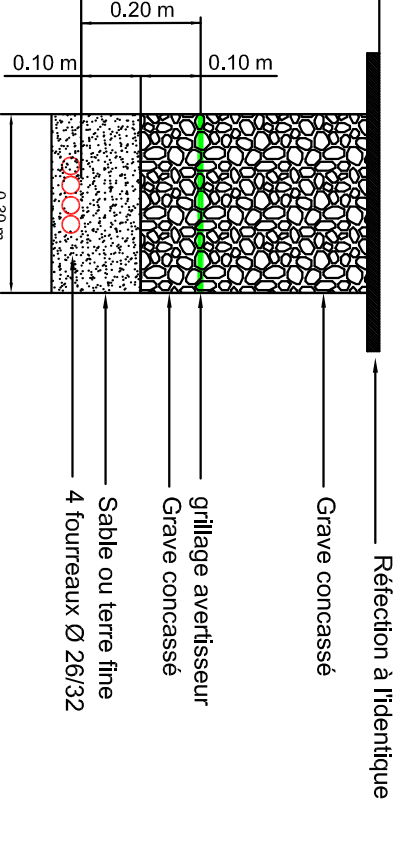
[Si nécessaire, à déterminer au cas par cas]



COOP

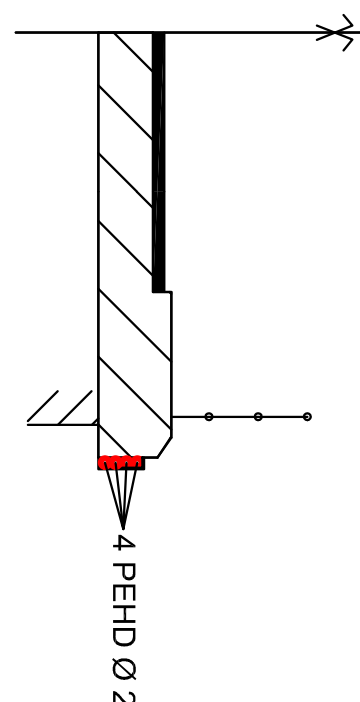
COUPE TYPE N°2

traditionnelle ou mécanisée Trottoir
revêtu ou non revêtu



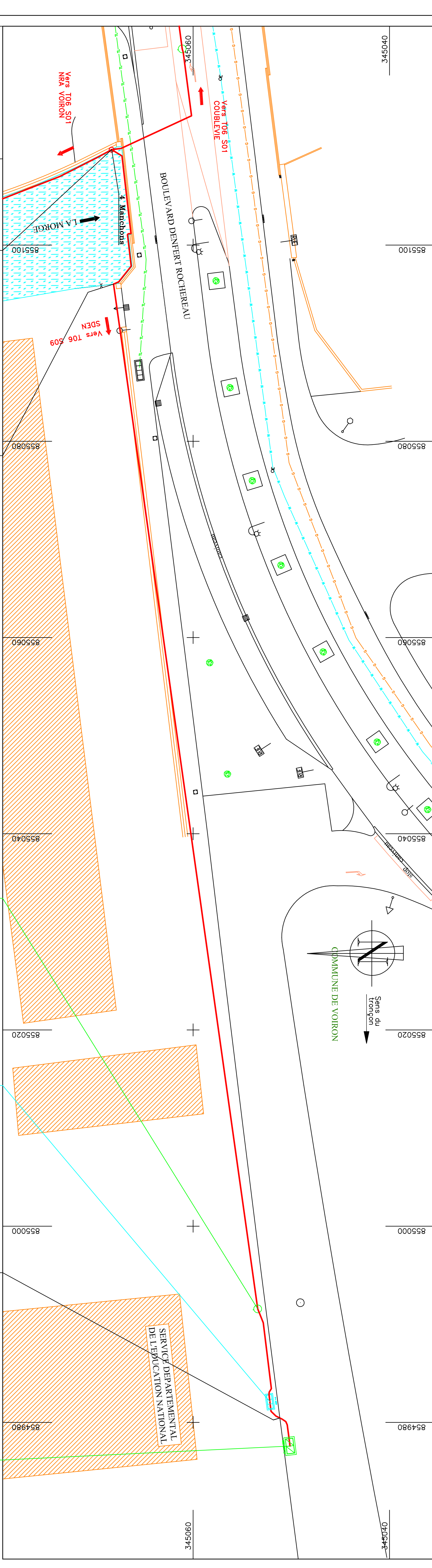
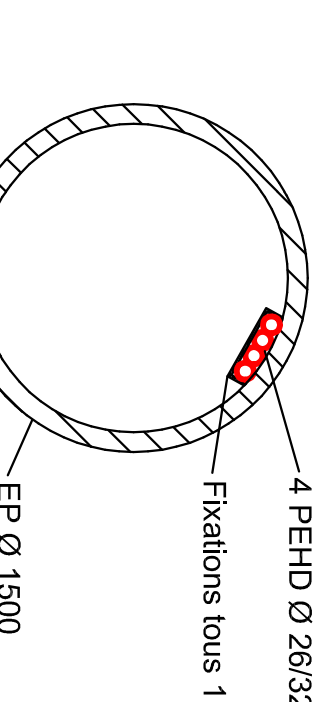
COUPE ZD 07

Pose en encorbellement

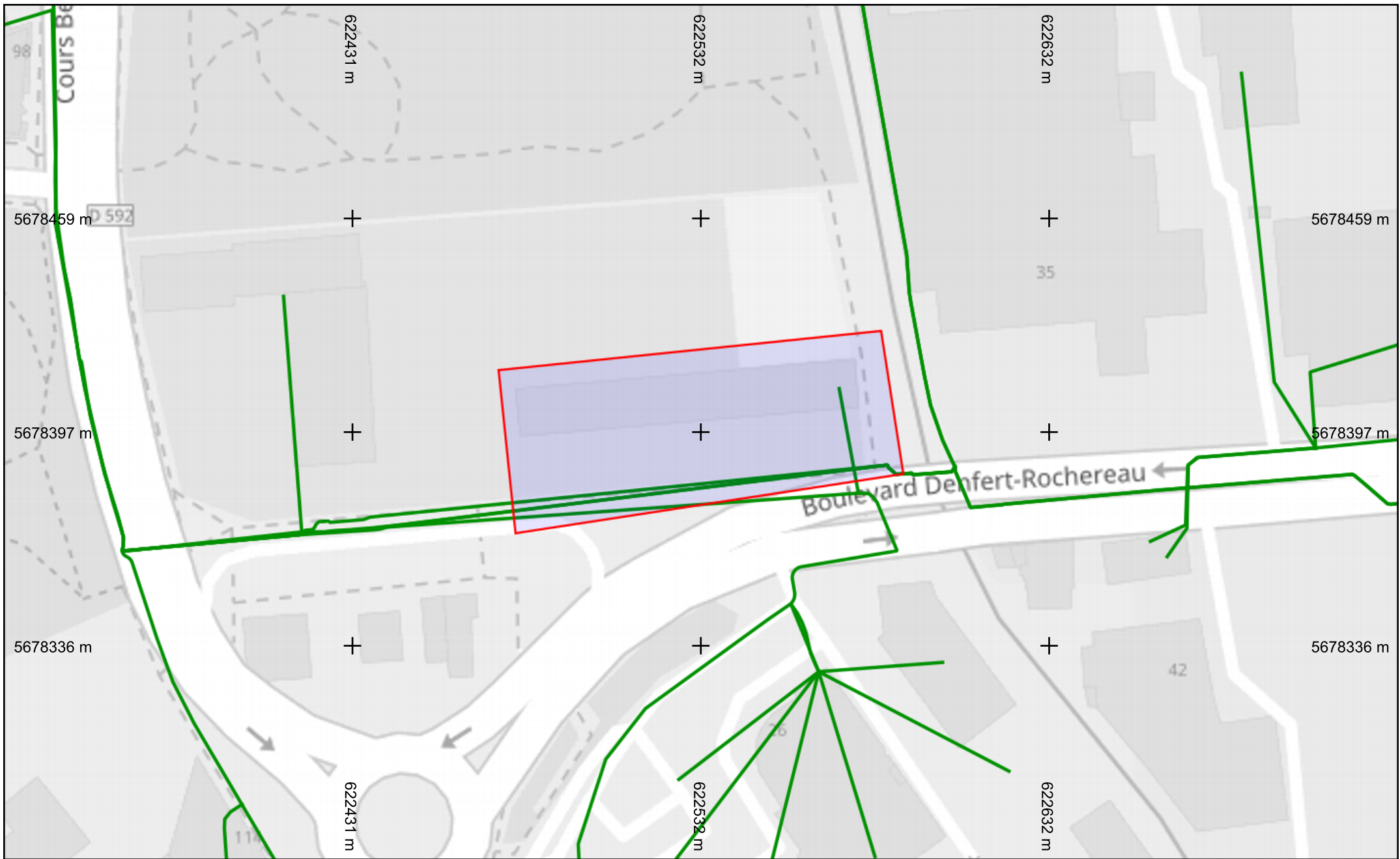


COUPE ZD 08

Pose en encorbellement

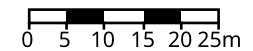


Coupe/Mode	0m	15m	121m	131m	133m	136m
	Encorbellement (Profil ZD07)	Encorbellement – EP Ø1500 (Profil ZD08)	Coupe 27 / Pose Trad ss trottoir	Coupe 21 / Pose Trad ss trottoir	Coupe 22 / Pose Trad ss chaussée	
	Distances / Agt. / Commune	106m / Agencement 4 / Voiron	10m / Agencement 4 / Voiron	2m / Agencement 3 / Voiron	3m / Agencement 3 / Voiron	
	Gestionnaires/Composition	Commune de Voiron / 4 PEHD Ø 26/32	Commune de Voiron / 4 PEHD Ø 26/32	Commune de Voiron / 1 PVC Ø 80	Commune de Voiron / 1 PVC Ø 80	
Commentaires/Sites	JONCTION S01 B.D. DENERT KOCHEREAU Vers Ch. N-1 SPEN --> V19 X= 8544991.67 Y= 345053.42 Chambre : 706 S09 01 Plan de masque : 2VX2T0S092101 X = 8544982.11 Y = 345052.18 Chambre FT JULIES PERRY X = 8544977.59 Y = 345050.13					



Légende
Réseau

Échelle : 1:1000 --- Plan généré le : 07/04/2026 - 17:09:48
Numéro de consultation : 2026040701455TUH
Adresse : NR, 38500 Voiron
Format d'impression : A4 Paysage



Classe de précision : C	Catégorie réseau : TL	Carroyage : WGS 84/Pseudo-Mercator - EPSG:3857
-------------------------	-----------------------	--